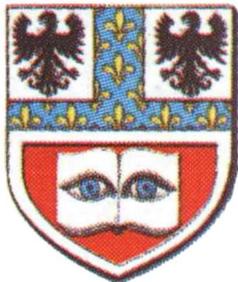


**Commune de  
SCHERLENHEIM**



**Procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Date de convocation 27 mai 2025  
Séance du 03 juin 2025**

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire  
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER  
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 9

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Julien BURY, Olivier LAUGEL, Noémie LAUGEL, Guy LUTZ, Gaëlle LENGENFELDER, Alain LAUGEL, Monique DEBUS

Absente excusée : Barbara NUSS

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 14 avril 2025
- 3) Travaux réaménagement traverse de Scherlenheim - attribution du marché de travaux
- 4) Acquisition terrain cadastré parcelle 68 section 12
- 5) Entretien verger - tonte
- 6) Divers

**Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER  
Approbation du PV du 14 avril 2025 – reporté**

**1/ 1.1 Marchés Publics**

**Travaux de réaménagement de traverse de Scherlenheim carrefour Nord attribution du marché de travaux**

**DCM12-2025**

Par délibération DCM06-2025 en date du 03 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif confié à **EMCH BERGER** pour les travaux de réaménagement de la traverse de Scherlenheim carrefour Nord.

Une consultation pour marché de travaux a été lancée, dont les résultats ont fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la consultation pour marchés de travaux lancée en date du 25 avril 2025 avec réception des offres pour le 23 mai 2025,

**Vu** le rapport final d'analyse des offres établi par **EMCH BERGER** en date du 03 juin 2025

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** l'attribution du marché de travaux pour le réaménagement de la traverse de Scherlenheim carrefour Nord à l'entreprise jugée la mieux disante au regard

des critères d'analyse des offres à savoir l'entreprise **HERRMANN TP 6 RUE DE L'ARTISANAT 67250 SURBOURG** pour un montant de 204 476€ HT (part Commune) et 25 461€ HT (part CEA) soit un montant global de **229 937€ HT**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial.

Adopté à l'unanimité

---

## 2/ 3.5 Acte de gestion du domaine public Acquisition terrain cadastré section 12 parcelle 68

### DCM13-2025

Dans la continuité des travaux de réaménagement de la traverse de Scherlenheim pour le carrefour Nord validés ce jour en séance du conseil Municipal. Sachant que le carrefour Sud sera également réalisé dans une seconde phase de travaux.

Il convient d'acquérir le terrain cadastré section 12 parcelle 68 pour permettre l'implantation du projet de réaménagement carrefour Sud dans le futur.

Ce terrain a une contenance de 310 m<sup>2</sup>, Mme le Maire propose cette acquisition au prix de **720€** par acte administratif.

Mme le Maire aura la qualité d'officier ministériel pour recevoir et authentifier l'acte, il convient donc de désigner le 1<sup>er</sup> Adjoint Monsieur Pierre LENGENFELDER comme représentant de la Commune de Scherlenheim pour la signature de l'acte.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'acquisition foncière du terrain cadastré section 12 parcelle 68 d'une contenance de 310m<sup>2</sup> pour un montant de **720€** sous forme d'un acte administratif
- **DESIGNE** Monsieur Pierre LENGENFELDER 1<sup>er</sup> adjoint comme représentant de la Commune de Scherlenheim pour la signature de l'acte.

Adopté à l'unanimité

---

## 3/ 1.1 Marchés Publiques Entretien du verger « Au bonheur d'Hugo » : Tonte

### DCM14-2025

Mme le Maire rappelle l'implantation du verger « Au Bonheur d'Hugo » et de la nécessité d'entretenir ce lieu de rencontre.

Elle présente la proposition de ETA LOTH EIRL pour la réalisation des tontes de cet espace vert qui représente 32 ares au prix de **160€** par tonte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** a proposition tarifaire de l'ETA LOTH EIRL d'un montant de **160€** par tonte pour réaliser l'entretien du verger « Au bonheur d'Hugo »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaire à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité

---